



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI  
QUE DIEU L'ASSISTE**



# **SM le Roi adresse un message aux participants au Symposium international organisé à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme**

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a adressé un message aux participants au Symposium international organisé à Rabat à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, sur le thème "30 engagements pour la dignité humaine : L'idéal humaniste universel est-il inachevé ?".

Voici le texte intégral du Message Royal, dont lecture a été donnée par la présidente du Conseil national des Droits de l'Homme (CNDH), Amina Bouayach.

"Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir, tout d'abord, de souhaiter la bienvenue aux participants à ce symposium international dont Rabat, Capitale du Royaume, abrite les travaux à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

La célébration par le Maroc, à l'instar du reste des pays du monde, de cet évènement international singulier et, ô combien décisif dans l'histoire de l'humanité, marque tout le prix que Nous attachons constamment à la promotion des droits humains dans notre pays, sous tous ses aspects, aussi bien en tant que culture que pratique.

A cette occasion, Nous nous réjouissons que ce symposium soit organisé sur convocation du Conseil national des droits de l'Homme, en commémoration de cette Déclaration universelle qui édicte des principes protégeant les droits et les libertés et qui consacre les valeurs universelles et les droits inhérents à l'être humain. Cette Charte fondatrice constitue toujours une référence universelle pour concrétiser les attentes des peuples qui aspirent à la liberté, à la dignité, à l'égalité, à la sécurité et à la stabilité.

Des délibérations intellectuelles et des débats pondérés et approfondis engagés par une pléiade de personnalités venues d'horizons divers ponctueront indéniablement les travaux de cette rencontre de premier plan. Seront ainsi posées des interrogations majeures, susceptibles de cristalliser de nouvelles perceptions et d'apporter des réponses qui impulseront un souffle inédit à l'engagement pris en faveur des droits humains, en interaction avec le multilatéralisme.

Mesdames, Messieurs,

L'importance de la conférence qui vous réunit aujourd'hui découle du besoin impérieux de rappeler, à nouveau, la nécessité de renouveler un engagement universel en faveur de la protection des droits des individus et des collectivités, plus particulièrement de ceux des catégories en situation de précarité. Cette exigence s'impose d'autant plus que nous vivons dans un monde agité par des tensions et des violations récurrentes en contradiction avec les principes et les idéaux universels fondateurs de la Déclaration.

Cette célébration constitue également un moment opportun pour dresser le bilan des réalisations en la matière, identifier les défaillances et les anomalies ayant entaché le processus de sauvegarde des acquis ainsi que les défis qui, à ce jour, empêchent la communauté internationale de promouvoir, d'une manière globale, les questions relatives aux droits de l'Homme.

Face à ces enjeux, le Maroc a fait le choix de se frayer son propre chemin en matière des droits humains. Par ce parcours spécifique et en perpétuelle évolution, il a marqué de son sceau les expériences internationales dans ce domaine.

En effet, l'engagement du Royaume du Maroc en faveur de la promotion des droits de l'Homme au niveau national ne se limite pas à leur simple consécration constitutionnelle ; il devient également un pilier des politiques publiques et un paramètre essentiel à prendre en compte dans les choix stratégiques, aussi bien économiques, sociaux, culturels qu'environnementaux.

Notre attachement immuable à la défense et à la consécration de ces droits n'a d'égal que Notre détermination inébranlable à poursuivre l'œuvre de consolidation et de perfectionnement de l'Etat de droit et de celle du renforcement des institutions, en tant que choix volontaire et souverain. De même, Nous veillons à conforter ces acquis, concomitamment à Notre interaction continue avec les nouveautés en matière des droits humains, aussi bien au plan national que dans le cadre du système des droits de l'Homme de l'ONU.

En dépit des réalisations accomplies en matière de droits humains et malgré ce que Nous sommes d'ores et déjà en train de parachever dans ce domaine, son importance essentielle et le travail sérieux qu'il requiert appellent de nous tous un engagement accru. Cette action résolue permettra, dans le respect des spécificités et des constantes nationales, de réaliser ce qui est urgent au présent et d'anticiper ce qui est possible à l'avenir. Il convient également de garder à l'esprit que ces droits politiques et civils ne prendront pleinement leur sens

que s'ils s'articulent avec la promotion des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

C'est dans cet esprit que le Maroc a inauguré il y a quelque temps, une étape nouvelle marquée par des réformes structurelles, que Nous avons jugé opportun de placer en tête des priorités de nos politiques publiques. C'est le cas notamment du chantier de généralisation de la couverture sanitaire, de la protection sociale et de soutien aux catégories vulnérables. Ce projet sociétal garantit l'accès effectif aux services sociaux et de santé et renforce les piliers du dispositif solidaire national.

Par ailleurs, afin de réviser le Code de la famille, deux décennies après son adoption, Nous avons appelé au lancement de larges consultations auprès des différentes composantes de la société, de manière à sauvegarder les droits de la femme et de l'enfant et à préserver l'intérêt de la famille, considérée comme le noyau de la société. Dans cette réforme, seront pris en considération les valeurs et les principes de justice, d'égalité, de solidarité et d'harmonie puisés dans la religion musulmane, tout comme sera mis en œuvre le mécanisme d'ijtihad (effort d'interprétation des textes religieux) dans ce qu'il a de constructif, afin d'assurer une mise en adéquation avec les nouveautés en matière des droits de l'Homme et des valeurs universelles y afférentes.

Mesdames, Messieurs,

Le monde a été confronté à plusieurs problématiques liées à l'universalité des droits humains, en particulier aux diverses prises de positions sur les particularités et la culture de chaque pays. Les avis et les discussions engagées à l'international ont conclu à la nécessité de valoriser la variété des cultures en tant que droit de tout être humain, puisque les spécificités n'empêchent pas la pleine jouissance des droits fondamentaux.

Dans cette perspective, et en s'appuyant sur les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la communauté internationale a réussi à élaborer des conventions et des protocoles, dont les uns sont contraignants et d'autres ne le sont pas. Le but ultime est de trouver un terrain d'entente commun pour éviter que se reproduisent les drames engendrés par les guerres et les clivages et que resurgissent les formes d'agression et de déplacement.

Néanmoins, toute réponse aux défis actuels qui transcendent les frontières ne saurait être conçue sans une contribution effective des Etats du Sud à l'élaboration d'approches permettant d'appliquer les principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les articles des deux Pactes internationaux ou encore ceux des Conventions internationales pertinentes. Cette démarche permettra de mettre les droits en œuvre et de proposer de meilleures pratiques de nature à apporter des solutions novatrices, pour in-fine assurer l'effectivité des droits humains. C'est ce que le Royaume du Maroc n'a de cesse de défendre ou de proposer dans le cadre de son action de plaidoyer, visant à régler les litiges aussi bien qu'à impulser une dynamique de coopération et de solidarité en vue d'instaurer la sécurité, la paix et la stabilité.

Aujourd'hui, votre honorable assemblée commémore le 75ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme dans un contexte marqué par des tensions et des périls qui menacent la sécurité, la stabilité et la prospérité des peuples. Nous saisissons cette occasion pour attirer l'attention sur le fait que la communauté internationale n'a pas encore réussi à mettre en œuvre l'ensemble des principes énoncés dans cette Déclaration. Par conséquent il s'avère urgent, voire impérieux de continuer à réfléchir aux voies les plus efficaces pour assurer leur effectivité.

Que Dieu guide vos pas et couronne de succès vos travaux.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh".

MAP: 07/12/2023